

Motion 1305

Formation professionnelle : une filière à préserver !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les besoins en personnel qualifié unanimement exprimés et reconnus ;
- la nécessité de valoriser l’image des apprentissages pour qu’elle soit à la hauteur des multiples et prometteuses perspectives professionnelles offertes aux jeunes terminant leur scolarité obligatoire ;
- le sentiment ressenti dans les entreprises de manquer de temps pour former des jeunes ;
- la volonté exprimée par les entreprises formatrices de bénéficier d’une reconnaissance par rapport aux entreprises non formatrices ;
- la coopération interentreprises comme étant une mesure judicieuse dans les cas où une entreprise formatrice ne couvre pas tout l’éventail des activités prévues dans un programme de formation ;
- la nécessité d’intensifier la collaboration économie – Etat en matière de formation professionnelle,

invite le Conseil d'Etat

- à maintenir ses efforts de promotion de la formation professionnelle auprès des entreprises ;
- à continuer les efforts entrepris afin de rendre la formation professionnelle plus attrayante, notamment par le maintien de l’accessibilité, l’amélioration de la qualité et des débouchés ;
- à tout mettre en œuvre pour assurer l’égalité de chances entre femmes et hommes quant aux choix professionnels ;
- à intensifier la collaboration entre les départements et les services concernés par la formation ;
- à adapter constamment la formation professionnelle à l’évolution rapide des technologies ;
- à soutenir efficacement les apprentis les plus faibles ;

- à s’assurer que les enseignants et les maîtres d’apprentissage soient au bénéfice d’une formation pédagogique et qu’ils reçoivent une formation continue qui leur permette de rester en prise avec l’évolution pratique et technologique des professions ;
- à soutenir les efforts qui visent à l’amélioration de la surveillance de l’apprentissage ;
- à entreprendre une analyse de l’adéquation entre l’apprentissage suivi et l’apprentissage choisi initialement.